

Cours d'eau interdits à la pêche (arrêté préfectoral du 11 mars 1999)

Les cours d'eau du site de Bourg-Fidèle peuvent être contaminés par les eaux de ruissellement, même s'ils ne sont pas en relation directe avec les rejets aqueux de Métal-Blanc. Il est à noter que la Murée, où cette usine a le droit de rejeter ses eaux polluées, selon des normes hautement laxistes, ce ruisseau est un ruisseau non domanial, c'est à dire : un ruisseau privé.

Notre association a découvert en premier lieu la contamination des sédiments de la Murée, grâce à des analyses en provenance de la Belgique.

Nous avons d'extrêmes difficultés à obtenir des analyses de sols, de sédiments...en France.

L'INRA en France réalise des analyses pour les industries, des difficultés surgissent dès lors, pour des cas comme les nôtres.

Carte des cours d'eau interdits à la pêche (arrêté préfectoral du 11 mars 1999)



